



---

**Lettre de rentrée 2019-2020**

---

**Introduction**

L'année dernière, je vous faisais part de valeurs essentielles qui guident la politique du ministère qui m'a été confié. Parmi ces valeurs, l'unité d'action et la collaboration intégraient le terme « ensemble » plaçant, ainsi, l'humain au cœur de toute action.

Travailler ensemble permet à chacun de partager son expertise pour doter l'action de compétences plurielles. Dans ce cadre, les binômes d'inspecteurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ont engagé très concrètement une dynamique collaborative vers l'école du Socle dont il faut à présent se saisir pour démultiplier les pratiques d'enseignement, développer une culture commune, au plus près des réalités du terrain, et faire progresser les élèves.

Ensemble, c'est être les uns avec les autres et l'un avec l'autre. La personnalisation des enseignements, notamment pour l'acquisition des savoirs fondamentaux, est essentielle. Et, le développement de l'individualisation des relations avec les familles construit une union des adultes, nécessaire pour accompagner les élèves dans leur parcours et vers la réussite scolaire.

Les trois grandes priorités de l'année 2019-2020 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées qui mettent en œuvre la politique éducative de la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017. La hausse du niveau général des élèves est une nécessité. Sa mesure est réalisée au travers des résultats scolaires, notamment aux examens, vecteurs de la poursuite d'études et de parcours choisis qui soutiennent la persévérance et l'ambition scolaire auxquelles nous œuvrons. Et, ces résultats sont tributaires d'un climat scolaire serein et d'un cadre de vie en établissement propice aux apprentissages. Ainsi, la construction d'un bien-vivre et d'un bien-être, pour les élèves et le personnel de l'École, est un levier de la réussite scolaire.

**1. Élever le niveau général de tous les élèves**

**1.1. En affirmant la priorité donnée à l'acquisition des fondamentaux**

**• La place centrale des fondamentaux**

Les résultats scolaires sont marqués par la persistance d'élèves en difficulté. Ceux-ci émanent d'acquis fragiles portant sur les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). **La priorité donnée à l'acquisition des fondamentaux est donc réaffirmée, dès l'école maternelle, en respectant et en tenant compte du rythme de**

**chacun.** Cette priorité ne doit pas être une transposition des attendus du cycle 2 : les programmes définissent clairement les attentes de chaque cycle. Veiller à l'acquisition des savoirs fondamentaux et à leur consolidation, en portant une attention singulière à chaque élève, est une mission essentielle. **Les besoins individuels doivent être pris en charge** pour pallier les difficultés naissantes ou persistantes dans ces apprentissages.

- **La montée en puissance des CP/CE1 « dédoublés » en REP+**

Pour s'attaquer à la difficulté scolaire à la racine, les élèves les plus fragiles bénéficient d'un encadrement plus important dans les premières années d'apprentissage des savoirs fondamentaux. C'est le sens du dédoublement des classes de CP et de CE1, en réseau d'éducation prioritaire REP+, entrepris à la rentrée 2017.

Les objectifs sont réitérés : 100 % d'élèves lecteurs à l'issue du cycle 2, et 100 % de réussite dans les acquisitions des savoirs fondamentaux. Les paliers de progression de ce programme ambitieux sont évalués annuellement avec les mêmes protocoles qu'en Métropole, en CP et en CE1. Ils fournissent un état précis des acquisitions des élèves, à des moments charnières de leur parcours, pour identifier leurs besoins spécifiques et permettre, dans la classe, la mise en œuvre d'une pédagogie individualisée.

## **1.2. Par la prise en charge individualisée et compensatrice des besoins des élèves les plus fragiles**

La logique de personnalisation éducative est prégnante dans la prise en charge compensatrice des besoins individuels des élèves les plus fragiles. Déclinée en actions, elle donne corps à la lutte contre les déterminismes de toute nature.

- **La scolarisation des enfants de « moins de 3 ans »**

La Charte de l'éducation de la Polynésie française a fait de la scolarisation des élèves de « moins de trois ans » un axe fort de sa politique éducative. Sans pour autant abaisser l'âge de la scolarité obligatoire, cette scolarisation préélémentaire, notamment auprès **d'un public défavorisé**, répond à une exigence d'égalité.

- **L'expérimentation « Cycle 3 à l'école »**

L'expérimentation « Cycle 3 à l'école », entreprise à la rentrée 2018, permet aux élèves de CM2 de poursuivre leur scolarité en 6<sup>e</sup> (3<sup>ème</sup> année du cycle 3) sur leur île de résidence (île sans collège) en retardant, ainsi, la rupture psycho-affective familiale qui expose l'élève au risque de la déscolarisation.

Mise en œuvre sur cinq sites (Fakarava, Rimatara, Ua Huka, Fatu Hiva, Tahuata), cette scolarité de 6<sup>ème</sup> à l'école constitue une période transitoire pour permettre aux élèves de prendre leurs repères dans les collèges d'affectation en 5<sup>ème</sup> et s'inscrit dans la logique de l'école du Socle. Lors de la visite de ces établissements en fin d'année scolaire 2018-2019, la motivation de chacun des élèves à poursuivre leur parcours scolaire a été observée. Des évaluations communes avec les établissements de rattachement, soulignant un même niveau d'exigence, ont montré que les acquis des élèves du dispositif correspondaient à ceux des enfants scolarisés en collège. Elle constitue un bilan d'étape positif qui soutient cette expérimentation innovante et unique. Bien au-delà d'un simple rapprochement, le dispositif donne corps au partage des cultures et des pratiques des enseignants des 1<sup>er</sup> et

2<sup>nd</sup> degrés qui témoignent d'un enrichissement professionnel réciproque. À la rentrée 2019, ce dispositif expérimental est étendu à d'autres sites-écoles (Anaa et Arutua).

- **Le renforcement de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les ULIS**

En préconisant « une école pour tous », la Charte de l'éducation fait de la conduite d'une politique inclusive l'un de ses grands objectifs opérationnels. La création d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS école et collège) est encouragée pour renforcer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'engagement de chacun pour apporter une réponse collective et concrète aux situations particulières est une mission centrale. Afin de mieux repérer, pour mieux inclure, et de lutter contre le décrochage des élèves à besoins éducatifs particuliers, il revient à chacun de les accompagner dans la construction de leur parcours d'orientation et de formation personnalisé, par une coopération entre professionnels et une alliance éducative avec les familles.

- **Les CJA**

Je porte une attention particulière à ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans notre système éducatif. Les CJA continuent leur évolution avec plusieurs objectifs : la prise en charge des jeunes en difficulté scolaire et/ou sociale en voie de décrochage scolaire ou déscolarisés, l'amplification des passerelles permettant des parcours de réussite des élèves en lycée professionnel, et l'accompagnement des personnels enseignants pour le renforcement, par la formation, des pratiques pédagogiques.

- **Les CETAD**

Depuis la rentrée 2016, l'application des nouveaux référentiels de diplôme, le CAPD ayant été remplacé par le CPAP, et l'accès exclusivement après la 3<sup>ème</sup> en CETAD continuent d'être accompagnés et suivis de près par les services de la DGEE. En effet, l'introduction de cette nouvelle donne n'a pas fini d'être stabilisée, notamment par rapport à la demande sociale d'orientation. Faute d'un effectif suffisant, des formations vont être fermées à la rentrée prochaine.

Pourtant, les CETAD ont un rôle d'offre de formation de proximité destinée aux jeunes les moins mobiles. Ils leur permettent d'acquérir une qualification reconnue, de prétendre à une insertion professionnelle locale ou de prolonger leur cursus vers un bac pro, avec deux années de maturité supplémentaires. En effet, les CPAP Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale (EPHR), Polyvalent du Bâtiment (PB) et Petite et Moyenne Hôtellerie (PMH) disposent, désormais, d'un visa national pour une reconnaissance de niveau V (type CAP).

Notons, le développement de passerelles ascendantes, à la rentrée 2019, qui offre des perspectives de poursuite de formation aux titulaires du CPAP, à l'instar des douze places en 1<sup>ère</sup> pro Sciences et Techniques de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR), au Lycée hôtelier de Tahiti, destinées à l'accueil de jeunes titulaires d'un CPAP Petite et Moyenne Hôtellerie.

Dans le même temps, seront ouvertes les secondes années des Certificats Polynésiens des Métiers d'Art (CPMA), option gravure sur nacre et sculpture sur bois, créés à la rentrée 2018 aux Marquises et Tuamotu, et dont le niveau V a été récemment reconnu. Ces certificats sont aussi dispensés au Centre des métiers d'art pour lequel le

ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports finance l'ensemble de l'enseignement général.

- **Les SEGPA**

Les transformations profondes engagées en 2016, notamment en ce qui concerne les modalités d'orientation et d'admission en SEGPA, nécessitent une période d'observation. Néanmoins, l'extension de cette structure aux îles du-Vent est envisagée pour la rentrée 2020. L'accent est porté sur le plan pédagogique par la mise en commun des pratiques pour un enseignement individualisé. L'équipe pédagogique doit travailler ensemble pour bâtir des solutions adaptées, notamment en incluant les élèves en classe ordinaire en sixième.

- **Un accompagnement social renforcé et volontariste**

Les sommes destinées aux fonds sociaux sont pleinement utilisées, dépassant l'enveloppe annuelle allouée par la consommation du reliquat budgétaire. Le problème de sous-consommation rencontré les années précédentes est en passe d'être résolu, mais les efforts et la vigilance doivent continuer.

Je remercie les chefs d'établissement, les gestionnaires et les équipes éducatives pour leur implication en matière de communication, de simplification des démarches et des supports d'accès aux fonds sociaux.

Il nous faut à présent réguler la dépense générale des fonds attribués. Ceux-ci étant engagés à un tiers dans l'acquisition de fournitures scolaires, un travail avec la Fédération des Associations des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (FAPEEP) a été entrepris afin d'augmenter les commandes groupées par les associations des établissements, faisant ainsi baisser les prix du kit de rentrée.

### **1.3. En soutenant une coéducation effective**

La cohésion éducative Parents-École nécessaire pour accompagner les élèves ne peut être réalisée qu'au travers d'une union des adultes. Le parent d'élève est celui qui veille à la fréquentation de l'école, aux modalités du déroulement de la scolarité, à l'orientation, aux résultats et au comportement scolaire de son enfant.

Levier majeur de la réussite des élèves, chaque établissement scolaire doit rechercher cette union, avec les parents, et faire de la coéducation une priorité dans son projet en définissant des moyens concrets, individuels et collectifs.

Plus large, la réussite éducative recherchée vise l'épanouissement de l'élève et englobe la réussite scolaire. Elle concerne tous les temps de l'enfant et du jeune.

Dans ce cadre, la nécessaire union des adultes est appuyée par le Pacte n°417 du 18/01/2018, signé par le Président de la Polynésie française et le Haut-Commissaire, qui énonce les principes de l'« accompagnement à la scolarité ». Il est défini comme un ensemble d'actions visant à offrir l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin, en dehors du temps scolaire. L'établissement peut ainsi développer diverses formes d'aide et de soutien aux élèves en utilisant les coopérations qui s'offrent à lui. Au cours de la scolarité 2018-2019, un groupe de travail réunissant la Direction de la jeunesse et des sports, la Mission d'aide et d'assistance technique, les partenaires du Contrat de ville et la DGEE a travaillé sur un projet d'accompagnement des communes, avec les associations et les

institutions scolaires, afin d'élaborer un plan communal d'accompagnement scolaire assurant davantage de continuité éducative sur une journée type. Il convient de déployer ce programme.

Le dispositif « Devoirs faits », existant dans les collèges depuis 2 ans, montre des effets très positifs avec la forte contribution des services civiques. Il convient désormais d'expérimenter le déploiement de ce dispositif à proximité des lieux d'habitation des élèves avec le concours des municipalités.

La pratique sportive est une des activités proposées parmi les axes de l'accompagnement à la scolarité précité. Les **Associations Sportives (AS) et l'Union du Sport Scolaire Polynésien (USSP)** ont la responsabilité de porter un projet valorisant la pratique et l'esprit sportif, mais aussi le bien-être, en prenant en compte les maux de trop nombreux enfants (surcharge pondérale, usage de psychoactifs, désœuvrement, etc.) contre lesquels nous devons lutter par tout moyen. Plus largement, **le sport** doit permettre le développement équilibré de nos enfants par des pratiques diverses, et notamment celles qui utilisent l'espace naturel de la Polynésie française. De surcroît, certaines compétences revêtent une dimension sécuritaire eu égard à notre géographie : apprendre à nager est une priorité. Pour ce faire, un dossier porté par la DGEE prévoit des espaces marins aménagés dits « zones de natation en eau libre ».

#### **1.4. En valorisant le contexte linguistique, culturel et naturel, riche et singulier**

L'École est un lieu d'acquisitions, de socialisation et d'ouverture au monde, qui ne peut être extrait de son contexte. L'intégration des dimensions linguistiques, culturelles et naturelles de la Polynésie française permet à l'élève d'ancrer ses connaissances, de développer sa capacité d'abstraction, de structurer son identité et d'élargir sa vision du monde. Toutes les disciplines sont porteuses de culture, et peuvent s'enrichir de références linguistiques et naturelles. En ce sens, l'utilisation du contexte linguistique, culturel et naturel est un vecteur pédagogique, une composante intrinsèque des apprentissages. Les pédagogies dites « actionnelles ou de projet » valorisant les situations authentiques de la vie quotidienne, donnant du sens aux apprentissages, permettant le travail coopératif, doivent être développées, en lien avec les corps d'inspection.

L'espace océanien offre un champ pédagogique quasi illimité à l'instar des aires marines protégées de la Polynésie française qui constituent un patrimoine naturel et bénéficient, pour certaines, d'une reconnaissance internationale. Ainsi, chaque collège et lycée, public et privé, sera doté en 2019-2020 de séries et d'un kit d'ouvrages de la littérature océanienne afin de favoriser l'ouverture culturelle des jeunes à la région du Pacifique.

En outre, la diversité linguistique de la Polynésie française favorise le développement des compétences plurilingues des élèves. Il convient de les transmettre de manière « vivante » et « sensible » en renforçant la dimension communicationnelle et interactionnelle des langues (langues polynésiennes et anglais). Autrement dit, il s'agit d'insister sur l'activité langagière "réagir et dialoguer", les autres activités langagières venant en appui de celle-ci.

Dès lors, l'apprentissage des langues ne concerne pas seulement l'École. Tous les adultes porteurs de compétences linguistiques, notamment les familles, ont le devoir de participer à cette transmission.

L'ouverture, à titre expérimental, de trois classes bilingues français/tahitien à parité

horaire, dans deux écoles en cycle 1 (Moorea et Tahaa) et dans un CJA (Paea), montre l'engagement fort du Pays dans la valorisation des langues polynésiennes. L'expérimentation a vocation à s'inscrire dans le temps.

### **1.5. En concentrant la formation initiale et continue sur les réformes en cours et les nouveaux programmes au service de la réussite de tous les élèves**

La réforme du lycée annoncée engage la suppression des séries de la voie générale et rénove celles de la voie technologique. Dès la rentrée 2019-2020, les élèves entrant en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale de la voie générale suivront un tronc commun d'enseignements fondamentaux et pourront y adjoindre des enseignements de spécialité et optionnels. La logique d'individualisation des parcours irrigue aussi la voie technologique. À la fin de la 2<sup>nde</sup>, les élèves orientés en 1<sup>ère</sup> technologique choisiront l'une des sept séries proposées par cette voie, chacune offrant des enseignements de spécialité.

La réforme de la voie professionnelle a pour ambition de mieux articuler les enseignements professionnels et les enseignements généraux, favorisant ainsi les projets d'insertion des élèves dans la vie active ou de poursuite d'études. Les parcours seront personnalisés par la création de différentes passerelles et de niveaux de progression pour une orientation ajustable aux besoins des élèves (le CAP pourra être préparé en un, deux ou trois ans, par exemple). Un IA-IPR expert de la voie professionnelle a été nommé en Polynésie française pour nous accompagner dans ce processus de changement.

Acteur de la refondation de l'École, l'Espé-pf qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et du Ministère de l'éducation de la Polynésie française, a pour mission la formation professionnelle pour les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, et participe à la formation continue de l'ensemble des personnels de l'éducation (enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, personnels ATSS). Ainsi, l'Espé-pf est investie de la mission de formation des personnels enseignants dans le cadre de la réforme du lycée, véritable enjeu de compétences à développer, notamment en raison de l'émergence de spécialités telles que celle intitulée « Numérique et sciences informatiques ».

En outre, la préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) se poursuit. Dix stagiaires sont ainsi préparés au CAPPEI dans les deux options suivantes : D et F. Un partenariat étroit avec l'Espé de Lyon vient enrichir et compléter cette formation locale.

### **1.6. En poursuivant la modernisation du système éducatif et l'innovation au bénéfice de la performance**

- **Un pilotage renforcé**

S'engager dans une démarche de performance (objectifs, actions, mesures par des indicateurs) vise à rendre le pilotage de l'École plus pertinent au regard des besoins éducatifs situés et des enjeux sociétaux évolutifs.

Les contrats d'objectifs triennaux des circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré, outils de déploiement de la politique éducative, ont été élaborés par les IEN et leur équipe pédagogique, en collaboration avec les IA-IPR binômes pour s'assurer de leur cohérence avec celui du collège de secteur, dans le cadre du continuum école-collège. Les projets de circonscription et d'école y sont adossés et mis en œuvre au cours de cette année scolaire

2019-2020. Les contrats d'objectifs en vigueur dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré sont poursuivis et peuvent faire l'objet d'une réécriture si le Conseil d'établissement juge l'exercice nécessaire. Ces outils institutionnels de pilotage de la performance mettent en exergue l'avancement du déploiement de notre politique éducative tout en affirmant l'importance du rôle de chacun.

Dans le prolongement, la participation des chefs d'établissement aux commissions de l'éducation à l'Assemblée de Polynésie française, dans le cadre de l'adoption des comptes financiers, témoigne de la confiance que je vous porte dans les missions qui vous sont dévolues.

- **Un pilotage pédagogique accru**

Les binômes d'inspecteurs IEN/IA-IPR engagent l'ensemble des acteurs de l'éducation à faire progresser leurs pratiques pour davantage de réussite de tous les élèves. La réforme du collège, les programmes de cycle fondés sur le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (S4C) guident les enseignants vers les acquisitions attendues, tout en donnant aux établissements, aux équipes, aux enseignants, la liberté et la responsabilité des pratiques et des objets pédagogiques les plus appropriés. Des dispositifs expérimentaux tels que le « cycle 3 à l'école », la « nouvelle gouvernance » mettent en relief l'enrichissement issu de la mutualisation des compétences des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Dans le prolongement, le conseil pédagogique et le conseil école-collège sont des espaces indispensables d'échange et de construction de ces pratiques et dispositifs pédagogiques. Ils doivent prendre toute leur dimension d'espace pédagogique coopératif sous la direction des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Enfin, les travaux ayant trait à l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de Polynésie française sont en voie de finalisation. Ses modifications substantielles visent à répondre aux besoins de fonctionnement des collèges et des lycées, notamment pour ce qui concerne la représentation des élèves.

- **La modernisation de la DGEE**

La Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements poursuit sa modernisation en faisant évoluer son organisation pour répondre à des besoins fonctionnels émergents ou des demandes institutionnelles. Par exemple, l'installation d'un CHSCT se déploie dans le cadre de la loi du Pays n° 2018-22 du 4 mai 2018 portant dispositions diverses relatives à la santé, l'hygiène et la sécurité au travail.

Le développement des interfaces numériques avec les établissements scolaires continue. Au premier semestre de l'année scolaire 2019-2020, les tableaux d'indicateurs livreront leurs mesures sur le portail des établissements. Des applications sont développées pour améliorer les processus institutionnels (mutation des personnels non enseignants, notification des bourses, par exemple) qui permettent de tracer le parcours administratif des dossiers. Les données intègrent ainsi une gestion centralisée et numérique qui offre un meilleur traitement et suivi des demandes du personnel et des usagers.

Outre les outils et les processus de traitement, la modernisation concerne la manière de servir à l'instar du Bureau de l'Évaluation des Performances de la Politique éducative (BEPP) de la DGEE engagée dans une relation de proximité avec les IEN et les chefs d'établissement pour répondre à leurs besoins d'information statistique. Toujours dans une recherche de qualité du service public, la DGEE mettra en œuvre, dès cette année, les Projets de Performance Intersectoriels (PPI) pilotés par la Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration (DMRA).

- **La formation, l'innovation, l'expérimentation, leviers de l'évolution des pratiques pédagogiques, pour mieux répondre aux besoins de tous les élèves**

L'enseignement est un métier de la relation humaine qui nécessite de prendre en compte les interactions. Il ne peut consister à transmettre des « savoirs savants » tant l'acte d'apprendre est complexe. La diversité des situations sociales et géographiques, l'évolution de la société polynésienne et la reconnaissance des parcours éducatifs individuels des élèves exigent une démarche réflexive **des pratiques pédagogiques** dans la classe pour garantir un accompagnement efficace de tous et des acquisitions de compétences effectives.

Plus largement, au cours de la scolarité 2018-2019, l'expérimentation « Nouvelle gouvernance » engagée à Tahaa et Makemo, îles aux établissements éloignés du siège de leur corps d'inspection, vise à établir un lien entre le CM2 et la classe de 6<sup>ème</sup> par l'enrichissement mutuel des pratiques d'enseignement (co-enseignement, co-intervention, projet commun, par exemple). Là encore, se profile l'ambition d'une école du Socle opérationnelle, soutenue par la création d'une culture commune 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Ce dispositif expérimental devrait être étendu à la rentrée 2019.

Ainsi, **la liberté pédagogique** engage à innover, chercher, expérimenter de nouveaux dispositifs et de nouvelles pratiques, dans un cadre structuré par le ministère, en lien avec l'inspection pédagogique du Vice-rectorat. Un protocole sera fourni aux équipes de direction qui le souhaitent afin de développer ces démarches d'expérimentation.

J'invite également les chefs d'établissement à accompagner les professeurs vers **les formations de l'Espé-Pf**, et à développer **les Formations d'Initiative Locale (FIL)** en fonction des besoins identifiés. L'ensemble de ces actions de formation doit être piloté avec l'aide du conseil pédagogique afin de minimiser l'effet négatif des absences de cours sur les apprentissages et le comportement des élèves.

- **Le développement du numérique**

**Le numérique** offre des opportunités de développement pédagogique et d'efficacité administrative d'autant plus utiles au regard de l'étendue du Territoire. L'accès à l'information, aux savoirs, et l'individualisation des parcours sont à ce titre nos principaux objectifs. Ainsi, l'effort accru d'équipement et la volonté de développer les « collèges numériques » doivent s'accompagner d'une politique d'établissement volontariste, structurée et programmée. L'évolution des pratiques pédagogiques associées au numérique doit être guidée. À ce titre, **le Pôle de l'Action Pédagogique et Numérique (PAPN)** de la DGEE se tient aux côtés des EA-TICE, désormais appelés Enseignants pour les Ressources et les Usages Numériques (ERUN), pour l'appropriation des outils numériques. Les missions du **Département de l'Informatique et du Numérique Éducatif (DINE)** de la DGEE consistent non seulement à assister techniquement les établissements scolaires, mais aussi à produire des



supports, notamment audiovisuels, à finalité pédagogique, en accompagnant les projets éducatifs. Notons que l'année prochaine, nombre d'ouvrages seront numérisés et disponibles au format Ebook pour les établissements scolaires. **La Délégation Académique du Numérique Éducatif (DANE)** du Vice-rectorat et la mission du numérique confiée à un inspecteur du 1<sup>er</sup> degré jouent un rôle de prescripteur en matière de formation « au » et « par » le numérique, en collaboration avec les corps d'inspection et l'Espé-Pf.

La DGEE et le Vice-rectorat accompagnent ensemble, les référents numériques en établissements dans des formations techniques, ainsi que les équipes éducatives dans des formations pédagogiques applicatives, en partenariat avec l'Espé-Pf et les corps d'inspection du Vice-rectorat. Et, la formation des formateurs et des référents numériques « école » et « établissement » est renforcée, notamment par la certification informatique et internet de l'enseignement supérieur, dans le cadre de la convention triennale relancée avec l'Université de la Polynésie française, depuis 2016, pour certifier 150 candidats des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, par an. Des temps de formation en commun seront de nouveau mis en œuvre pour constituer une culture professionnelle partagée.

La priorité est donnée à une nouvelle façon de penser la classe, avec le numérique, vers un travail différencié, personnalisé et, en même temps, collaboratif. L'organisation de modules de formation hybride avec le recours à m@gistère (plateforme de formation continue) sera poursuivie dans le 1<sup>er</sup> degré.

Le pôle de la production pédagogique audiovisuelle de la DGEE continue de soutenir les divers projets pédagogiques des écoles, établissements scolaires et circonscriptions pédagogiques qu'ils soient en lien avec l'éducation aux médias (Kid reporters / classes de To'ata), la culture (Te porionu'u / école élémentaire d'Erima), les mathématiques (groupe territorial de mathématiques), la promotion des filières technologique et professionnelle (lycée hôtelier de Tahiti, lycée polyvalent de Papara), la production d'écrits (Je suis un héros / école élémentaire de Taimoana) ou encore l'éducation aux chants polyphoniques (Hymne polynésien à deux voix / école Hélène Auffray à Pueu). Certains méritent d'être mutualisés pour enrichir les pratiques enseignantes. Les productions afférentes peuvent être adressées à la DGEE (siteweb@education.pf) pour être mises en ligne sur son site ou sur Facebook.

Elles sont rendues disponibles sur la chaîne YouTube AV/DGEE (<https://www.youtube.com/channel/UCzMVuAFGLU7Zmhd9OJ1fVQw>).

Du côté **des accès Internet**, il est difficile de parler de « collèges connectés ». Le Pays poursuit donc ses efforts en matière de connexion Internet pour les écoles et les établissements scolaires, sous contrainte du déploiement physique de la fibre par ONATI. Une convention-cadre entre le MEJ et ONATI est en cours d'élaboration permettant aux établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de bénéficier de tarifs préférentiels pour s'abonner à la fibre optique à haut débit.

## **2. Œuvrer en faveur de la persévérance et de l'ambition scolaire**

### **2.1. En accompagnant davantage les étudiants dans leur poursuite d'études**

Plusieurs actions d'accompagnement en direction des étudiants qui poursuivent leurs études après le baccalauréat, tant en Polynésie que dans le monde entier, seront améliorées ou mises en œuvre en matière d'hébergement et de transport par exemple, et aussi pour ce qui concerne l'aide aux formalités administratives à accomplir, la facilitation du financement des

études, surtout quand elles se déroulent en métropole. Il convient de soutenir les parcours individuels en allégeant les difficultés compréhensibles que ces jeunes rencontrent à leur arrivée et en contribuant au suivi de leur séjour afin d'optimiser leurs chances de réussite. Des assises ont été organisées dans cette intention, en juin 2019 : les mesures que je prendrai s'en inspireront.

Les partenariats récemment noués, que ce soit avec des CPGE prestigieuses dans les académies de Bordeaux, de Lyon ou de Paris, avec les IEP, certaines grandes écoles de commerce, ou encore les INSA, participent de cette volonté.

Dans cette même politique d'accompagnement, la gratuité du transport pour les étudiants inscrits en Polynésie française sera effective à la rentrée universitaire 2019.

## **2.2. En luttant contre l'absentéisme et le décrochage scolaire**

La MLDS accueille plus d'une centaine de jeunes chaque année, et plus de 80 % retournent en formation ou entrent en emploi.

Il est utile de rappeler que la MLDS s'adresse uniquement aux jeunes atteignant au moins 16 ans avant la fin de l'année civile d'inscription et que ce n'est en aucun cas une voie d'orientation ou un élément de parcours ordinaire. La MLDS doit rester la dernière main tendue par le système éducatif, après que toutes les autres mesures ont échoué. En deçà de 16 ans, la lutte contre la déscolarisation doit être intensifiée.

La MLDS a une implantation à Pirae, depuis quatre ans à présent, et une autre, depuis la rentrée 2018, au sein du lycée de Taiarapu. Elle ouvre une antenne sur l'île de Raiatea à la rentrée 2019.

De nombreuses études ont clairement établi la multifactorialité des causes du décrochage, à l'image des signes avant-coureurs de ce phénomène. Il convient par conséquent de garder active la veille du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) notamment, afin que les mesures adéquates soient mises en œuvre dans les délais les plus brefs, et que la situation ne s'aggrave pas.

Ainsi, depuis janvier 2019, j'envoie un courrier à chaque parent dont l'enfant présente des absences récurrentes pour des motifs non recevables, en rappelant l'obligation scolaire des jeunes de moins de 16 ans. Une copie de ce courrier est systématiquement envoyée au maire du lieu de résidence des parents pour susciter un travail de proximité auprès des familles, notamment dans les îles éloignées. Cette action a déjà permis le retour d'élèves décrocheurs dans leur établissement qui doit tout mettre en œuvre pour les rescolariser.

Outre ces mesures préventives, d'autres, curatives, prennent appui sur deux leviers :

- la plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) qui consolide davantage encore son efficacité à l'aide de partenaires tels que le SEFI, le RSMA-Pf, le polynôme académique de Polynésie française, la PJJ, le CFPA, le GREPFOC et la MLDS ;
- la MLDS qui propose une palette d'actions adaptées à la diversité des situations rencontrées :
  - le « module d'accueil et d'accompagnement » plutôt destiné à des collégiens sans solution d'affectation ;

- le « module journée défense citoyenneté » réservé aux jeunes dépistés en difficulté de lecture lors des Journées Défense Citoyenneté ;
- la « classe de la seconde chance » pour accueillir des jeunes qui ont interrompu leur scolarité en lycée.

Pour réaliser le chiffrage du nombre de décrocheurs, nous continuons de comparer les bases élèves à celles de l'année précédente. Il convient de souligner que, par rapport à octobre 2015, le pourcentage de jeunes non retrouvés est en régression annuelle constante. À défaut d'être spectaculaire, cette diminution mérite d'être rappelée en regard de l'augmentation à laquelle on assiste dans d'autres systèmes scolaires.

### **2.3. En maintenant une collaboration interinstitutionnelle au travers du schéma directeur des formations**

Le schéma directeur des formations 2015-2018, initiative interinstitutionnelle, a contribué au développement, sur trois ans, d'une offre de formation raisonnée et concertée pour répondre aux besoins des élèves et de la société polynésienne. Ses signataires (les ministères de l'éducation et du travail, le Vice-rectorat et l'Université de la Polynésie française) ont convenu de la reconduction du principe. La temporalité retenue ayant été jugée pertinente, la réalisation du prochain schéma triennal des formations est prévue avant la fin de l'année 2019. Les mêmes principes généraux sont retenus, dans la mesure où ils ont jusqu'à présent fait leurs preuves : complémentarité des systèmes d'enseignement, principe de non-concurrence, formations prestigieuses, partenariats d'élite, etc.

Les efforts engagés ces dernières années ont d'ores et déjà porté leurs fruits : seuil de 35 % de bacheliers professionnels en STS franchi, accueil privilégié de bacheliers technologiques en DUT, accroissement des effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles et continuation de la baisse des bacheliers professionnels en licence.

L'enjeu actuel est de procéder à des recrutements, mais aussi et surtout à des accompagnements pédagogiques propres à améliorer les parcours, en y incluant les passerelles, et à amener le plus grand nombre à l'obtention d'un diplôme.

### **2.4 En offrant un éventail de formations au sein d'établissements scolaires d'excellence**

La fusion du lycée polyvalent du Taaone et du lycée Aorai vise la création d'une cité scolaire appelée « Diadème » soit « Te tara o te mai'ao » en tahitien, offrant une carte de formation large et diversifiée des voies générale, technologique et professionnelle (dont des STS qui préparent au BTS) à laquelle s'adjoignent notamment, une classe préparatoire aux grandes écoles (CGPE-PTSI), une classe préparatoire à l'expertise comptable et une section européenne - langues orientales - mandarin. L'établissement sera le support du Centre d'excellence sportive en commençant, dès la rentrée 2019, un partenariat avec la fédération tahitienne de natation.

En outre, l'établissement scolaire né de cette fusion est doté d'un pôle d'accueil exemplaire dédié aux élèves de seconde pour lutter contre le décrochage scolaire.

Pour compléter la fusion et son éventail de formations, le projet de construction d'un internat consiste à rénover la structure actuelle, et à offrir ainsi aux jeunes de Polynésie française, une cité scolaire d'excellence.

### **3. Veiller au climat scolaire et au cadre de vie des élèves**

#### **3.1. En prenant appui sur les parcours éducatifs**

La pédagogie de projet soutenue par la réforme du collège, trouve des expressions diverses, particulièrement marquées par le dispositif Heiva des collèges (Culturel) et les Aires marines éducatives ou les Potagers scolaires (Environnement), trois dispositifs portés spécifiquement par le Ministère en charge de l'éducation. Ces interactions interdisciplinaires constituent l'incarnation **des parcours éducatifs** et démontrent tout l'intérêt de ces démarches pédagogiques.

Les parcours éducatifs engagent les équipes éducatives des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés à enrichir les sources d'apprentissage par cette interdisciplinarité, tout en les structurant au regard des programmes de cycle. **Les intervenants extérieurs** ont toute leur place. Ils sont fondés à apporter leur expérience et leur expertise, dans la mesure où :

- d'une part, le professeur conçoit l'intervention du processus d'apprentissage de la classe ;
- et d'autre part, l'intervenant agréé inscrit ses actions dans les programmes scolaires et le socle commun.

Il s'agit de tendre vers une généralisation, stimulant en tout lieu scolaire, une réflexion d'équipe éducative et une mise en œuvre effective de nouvelles pratiques d'apprentissage.

Dans le prolongement, le calendrier prévisionnel des événements 2019-2020 présenté en annexe est indicatif et ne constitue en rien une obligation à participer à toutes les actions. Elles sont à dessein de vous faciliter la mise en œuvre des parcours. Ce calendrier est régulièrement mis à jour sur le site Internet de la DGEE.

#### **3.2. En s'appuyant sur des organisations partenariales**

##### **• Le climat scolaire et la qualité de vie au travail**

Le contexte social et économique de la Polynésie française impacte le climat scolaire. La prise de conscience conjointe du Pays et de l'État a permis la mise en place d'un comité de prévention de la délinquance à l'échelle de la Polynésie française. Ce comité est coprésidé par le Haut-commissaire de la République et le Président de la Polynésie française.

Ont été intégrées dans ce comité, les mesures déjà initiées dans l'éducation :

- mise en œuvre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) dans les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré depuis décembre 2015, appuyée par la modification à venir de l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de Polynésie française ;
- développement partenarial de la médiation scolaire et de la médiation par les pairs avec des mouvements associatifs, légitimé par la promulgation de la loi du Pays n°2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la Charte de l'éducation<sup>1</sup> ;
- création de l'interface de saisie des incidents dans les établissements scolaires.

Auparavant, l'absence de données rendait difficile l'analyse des phénomènes de violence et la détermination d'une politique coordonnée d'amélioration du climat scolaire. Désormais, le dispositif de recueil d'informations permet de quantifier et de qualifier les

---

<sup>1</sup> Art. LP. 27. Médiation : agir contre les violences

incidents. Si le nombre d'incidents déclarés s'accroît, ceci ne caractérise pas pour autant une dégradation du climat, mais une mise en œuvre effective de l'outil statistique au sein de chaque établissement, fortement souhaitée par le Département de la Vie des Écoles et des Établissements (DVEE) de la DGEE. Les recueils de données réalisés depuis 3 ans, facilitent le suivi et l'analyse des évolutions des comportements au sein des établissements. Ces saisies sont donc capitales.

De manière globale, le climat scolaire, après une dégradation sensible, semble s'améliorer, tout en restant fragile. Ainsi, un diagnostic de sûreté sera généralisé à tous les collèges et les lycées publics pour programmer l'installation d'équipements de vidéosurveillance dans et aux abords des établissements, dans le respect de la réglementation de la protection de la vie privée, et en partenariat avec la DSP et la gendarmerie.

- **Les Comités d'Éducation à la santé et à la Citoyenneté (CESC) et les apprentissages**

Le CESC a pour objectif d'impulser une politique de prévention coordonnée en direction des collégiens et des lycéens. Il est composé de personnels de l'éducation (enseignant, conseiller principal d'éducation, infirmière, assistant social), de partenaires extérieurs (Brigade de prévention de la délinquance juvénile, Délégation à la famille et à la condition féminine, Cellule de promotion de la santé), de parents d'élèves et d'élèves.

Depuis 2018, le CESC a pris une nouvelle dimension « pédagogique », en inscrivant son action dans les parcours éducatifs de santé et de citoyenneté. Un pilotage accru, engageant chaque discipline, est effectué sous la coordination du chef d'établissement, dans une démarche de projet structuré qui doit être clairement identifié dans le Projet d'établissement.

Les actions menées avec des partenaires extérieurs agréés doivent s'inscrire dans la continuité des programmes et permettre des apprentissages préalablement identifiés puis, être validés, en aval, par une évaluation des acquis d'éléments du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

Le CESC devra inclure dans son programme d'action, dès l'année scolaire 2019-2020, un volet spécifique sur la lutte contre les violences scolaires.

- **Les associations à but éducatif (MDL, FSE, AS) et les Conseils de Vie Collégienne et Lycéenne (CVC et CVL)**

En attendant la rénovation de l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement de Polynésie française, des initiatives de CVC et de CVL sont prises. L'expérience vivante et concrète de la démocratie que ces conseils engendrent, s'inscrit naturellement dans le « Parcours citoyen » du collégien.

L'arrêté proposera la **mise en place officielle, dans chaque établissement, des CVC et CVL**, favorisant les débats et les échanges entre les élèves élus et les adultes de l'établissement, et permettant aux élèves d'être acteurs de la vie scolaire sur les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie dans l'établissement.

Instance représentative d'apprentissage de la démocratie, elle participe à fédérer les **Maisons Des Lycéens (MDL) et les Foyers Socio-Éducatifs (FSE)**. L'**Association Sportive (AS)**, par l'ensemble des pratiques développées, est aussi porteuse de valeurs et d'expériences

individuelles et collectives, valorisantes et structurantes.

- **Les procédures et mesures éducatives**

La politique volontariste du Pays contre toute forme de déscolarisation se traduit, dans les pratiques des établissements, par la baisse du nombre de conseils de discipline, sans modification des règles de fonctionnement. Par exemple, au travers de la « **médiation par les pairs** » (article 27 de la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017), des techniques de **communication non violente** sont mises en œuvre. Les établissements montrent ainsi leur volonté et capacité d'inclusion.

L'arrêté n° 732CM précité sera modifié pour enrichir le panel des mesures disciplinaires, en introduisant le sursis et des mesures alternatives à l'exclusion (mesures de réparation et de responsabilisation) permettant de sanctionner sans déscolariser.

- **La formation à la gestion de crise**

Le déploiement de la formation à la gestion de crise et à la Méthode d'aide à la décision, entrepris en 2017-2018, se poursuit. Un atelier a été animé par le chef d'état-major du commandement de la gendarmerie, lors du séminaire des personnels d'encadrement, en mai 2019. Les quatre personnels formateurs déclinent ces modules auprès des directeurs d'école et des autres cadres du système éducatif polynésien.

### **3.3. En améliorant le cadre de vie dans les établissements du second degré**

- **Le programme des constructions scolaires s'intensifie**

La Polynésie française a engagé une politique ambitieuse en matière de constructions nouvelles.

La politique éducative que je mène en faveur des internats vise à les rénover pour accueillir les élèves dans des conditions optimales, et aussi à en construire d'autres pour améliorer l'offre en direction des élèves des archipels scolarisés à Tahiti. Concernant la construction des internats, plusieurs programmes ont été engagés :

- l'internat de la cité scolaire de Faa'a dont la livraison est programmée pour fin 2019 ;
- l'internat du collège d'Atuona dont la livraison est programmée pour la fin 2020 ;
- l'internat du lycée professionnel de Mahina dont la livraison est programmée pour la rentrée d'août 2019.

L'« internat de la réussite pour tous » est un dispositif d'accompagnement qui vise à promouvoir l'égalité des chances, en offrant aux collégiens et lycéens motivés ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, des conditions matérielles et pédagogiques favorables à leur réussite scolaire.

Sur la base des programmes techniques et pédagogiques qui ont été élaborés pour la construction de ces trois internats, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a été sollicitée pour participer au financement de ces opérations à hauteur de 50 %, ce qui représente, pour le Pays, un complément de financement de près de 665 000 000 XPF.

Ajoutons que le lycée-collège avec internat de Bora Bora a été livré à la rentrée 2018. Et, soixante-quatre logements de l'immeuble Van Bastolaer ont été achevés et dotés d'équipements. Ils accueillent les étudiants depuis la rentrée 2018-2019, selon les décisions de la commission d'attribution des logements.

- **L'entretien des établissements d'enseignement est engagé**

Des travaux d'envergure ont été achevés ou sont en cours d'achèvement tels que la restructuration du collège de Rangiroa, la réhabilitation du collège de Hao, la réhabilitation du R+1 du lycée Paul Gauguin.

Pour 2019, l'accent est mis sur :

- la rénovation du collège Maco Tevane. Les appels d'offre ont été lancés en juillet 2018 et mars 2019 ;
- la rénovation de l'internat du lycée professionnel d'Uturoa. Les appels d'offre ont été lancés en juillet 2018 ;
- la restructuration du collège d'Afareaitu. Les appels d'offre ont été lancés en juillet 2018 et février 2019 ;
- la réhabilitation du collège de Taravao. Les travaux (période de préparation) ont été lancés le 17 juin 2019 ;
- la rénovation de l'internat du collège de Rurutu. Le permis de construire a été obtenu. Tous les marchés sont notifiés. Les travaux ont débuté en mars 2019.

En outre, les rénovations du collège de Makemo, de la cuisine et du réfectoire du lycée Paul Gauguin, et la poursuite de la restructuration du collège de Mataura sont à l'étude.

Le projet du lycée de Moorea se poursuit en collaboration avec les équipes pédagogiques tout comme ceux relatifs aux constructions d'un nouveau bâtiment internat au lycée polyvalent de Taaone, d'un bâtiment d'enseignement et de sanitaires au collège de Paea, et d'un bâtiment dédié à la vie scolaire au collège d'Arue. D'autres projets de construction sont étudiés avec la participation financière de l'État : les réhabilitations du collège d'Arue et du rez-de-chaussée du lycée Paul Gauguin.

Dans le cadre du programme des investissements publics en matière d'équipements structurants, la Polynésie française a obtenu une subvention au titre du FEI 2019 de 1 550 000 euros soit 184 964 200 FCFP pour l'installation de panneaux photovoltaïques connectés au réseau, pour les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré.

Certains projets bénéficient de la participation financière de l'État.

## **Conclusion**

Ensemble, personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, nous devons œuvrer de concert à **l'élévation du niveau général de tous les élèves, au développement de la persévérance et de l'ambition des élèves et à la pacification du climat scolaire.** Ces trois axes doivent irriguer vos pratiques au quotidien, tout comme ils engagent la responsabilité collective des parents et des élèves. L'École sollicite une alliance éducative au sein de laquelle les parents, garants de l'éducation et de la socialisation de leur enfant, et l'institution forment une union.

Ensemble, nous avons entrepris des réformes qu'il faut mener jusqu'au lycée. La capacité des personnels de Polynésie française à prendre des repères pour s'adapter aux vagues successives des réformes nationales est remarquable. Et, je sais pouvoir compter sur chacun de vous pour faire de cette nouvelle année scolaire un moment d'engagement.

Nous, personnels des écoles, des établissements et les parents, aidés par les partenaires institutionnels et associatifs, participons selon nos missions à la réussite des élèves et sommes solidaires des résultats du système éducatif.

  
Christelle LEHARTE





**Annexe à la lettre de rentrée 2019-2020**

**Calendrier des événements**

<b>Périodes scolaires</b>	<b>Évènements</b>	<b>Dates</b>	<b>1<sup>er</sup> degré</b>	<b>2<sup>nd</sup> degré</b>
<b>2019</b>				
-	Réunion d'accueil des personnels d'encadrement arrivants	05/08/19		X
-	Réunion d'accueil des nouveaux personnels mis a disposition	06/08/19	X	X
1	Journée territoriale du sport scolaire	11/09/19	X	X
	Séminaire des gestionnaires	Du 12/09/19 au 13/09/19	X	X
2	Parlement européen des enfants (1/3) <i>candidatures</i>	*	X	
	Foire agricole	Du 26/09/19 au 06/10/19	X	X
	Semaine du CP	Du 30/09/19 au 04/10/19	X	
	Groupe Territorial de l'éducation prioritaire (GT REP+) Commission de Pilotage Stratégique de l'éducation prioritaire (CPS REP+)	04/10/19	X	X
	Séminaire des personnels d'encadrement	Du 7/10/19 au 9/10/19	X	X
	Festival scolaire coupe du monde de rugby	24/10/19	X	X
3	Séminaire des CPE, infirmières et AS	*		X
	Salon du livre – Lire en Polynésie	Du 14/11/19 au 17/11/19	X	X
	Marche pour ta santé	Du 18/11/19 au 22/11/19	X	X
	Journée internationale des droits de l'enfant	20/11/19	X	X
	Festivités de Matarii ni'a	20/11/19	X	X
	Groupe de travail REP+ <i>Thématique spécifique (formation)</i>	29/11/19	X	X
	Journée mondiale du handicap	03/12/19	X	X
	Cross territorial	03/12/19	X	X
	Journée mondiale du chant chorale	09/12/19	X	X

\* Dates en attente / à confirmer

Périodes scolaires	Évènements	Dates	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré
<b>2020</b>				
4	<i>Tata'u upo'o</i> Période des qualifications	*	X	X
	Journée internationale de l'éducation	24/01/20	X	X
	Semaine du <i>Fifo</i>	Du 03/02/20 au 07/02/20	X	X
	GT REP+ CPS REP+	07/02/20	X	X
	Semaine de la maternelle	Du 10/02/20 au 14/02/20	X	
5	Parlement des enfants (2/3) <i>Retour des travaux</i>	*	X	
	Les échos du Festival International du Film d'Éducation - <i>ISEPP</i>	Du 02/03/20 au 06/03/20	X	X
	Heiva Taure'a	Du 05/03/20 au 07/03/20		X
	Semaine de la presse et des médias	Du 16/03/20 au 20/03/20 *	X	X
	Séminaire des personnels d'encadrement	Du 16/03/20 au 18/03/20	X	X
	Semaine du patrimoine	Du 23/03/20 au 27/03/20	X	X
	Tu'aro ma'ohi	26/03/20	X	X
	Farereira'a	*		X
6	Rencontre internationale Va'a- Culture-Découverte	Du 13/04/20 au 17/04/20	X	X
	Géosciences	*		X
	Heiva Tamahoe	16/04/20	X	
	Eimeo Va'a	18/04/20		X
	Semaine du numérique	Du 20/04/20 au 24/04/20	X	X
	Journée mondiale de la Terre	22/04/20	X	X
	Semaine des Mathématiques	*	X	X
	Finale radio (5 <sup>e</sup> à 2 <sup>de</sup> ) du <i>Tata'u upo'o</i> <i>collège de Taravao</i>	21/04/20		X
	Finale TV (CE <sub>1</sub> à 6 <sup>e</sup> ) du <i>Tata'u upo'o</i> <i>Fare ma'ohi</i>	23/04/20	X	X
	Rencontre des incorruptibles	*	X	X
7	GT REP+ CPS REP+	29/05/20	X	X
	Semaine nationale du développement durable	Du 1/06/20 au 5/06/20	X	X
	Remise des prix du <i>Tata'u upo'o</i>	02/06/20	X	X
	Journée mondiale de l'environnement	05/06/20	X	X
	Village Pi'i Mataroa <i>Deuxième édition</i>	05/06/20	X	X
	Journée mondiale des océans	08/06/20	X	X
	Orero territorial	*	X	
	Parlement des enfants (3/3) – <i>Jury</i>	*	X	

\* Dates en attente / à confirmer